

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur, après :

- ** avoir étudié de manière attentive les pièces du dossier d'enquête publique ;**
- ** avoir rencontré les techniciens en charge du dossier qui ont bien exposé la finalité de l'enquête publique visant à déclasser par anticipation une partie du domaine public avec l'objectif commun au bailleur social HSA et à la commune de requalifier les abords d'ensembles immobiliers gérés par le dit bailleur.**
- ** avoir procédé à une visite des lieux**
- ** avoir été à la disposition du public pour l'accueillir, l'écouter, l'informer et enregistrer ses observations ou propositions,**

L'enquête publique sur le projet s'est déroulée de manière satisfaisante sans incident ou polémique dans son organisation respectant les dispositions légales et réglementaires.

La participation assez limitée du public traduit cependant une inquiétude des riverains Bvd Jean Jaurès quant à leurs habitudes en besoins de stationnement dans ce secteur vu le peu de places de stationnement libres qui demeurent de ce côté de l'aménagement envisagé, après déclassement : quatre (4). La même remarque est cependant faite par les riverains du bvd alsace lorraine pour l'autre extrémité de la rue malgré les 16 places conservées.

Les riverains qui se sont exprimés opposent le côté facilitant pour les locataires HSA de ces déclassements et aliénations aux nouvelles contraintes qui vont être les leurs dans leur quotidien alors qu'eux aussi dixit : « payent des impôts ».

La remarque est faite également que ces aliénations auront l'avantage de décharger la collectivité de l'obligation d'entretien et de la responsabilité sur ces espaces ce qui voudra dire moins de sécurisation policière du site « où les petits trafics existants pourront se dérouler plus tranquillement ».

La collectivité souligne :

- *les aménagements existants concernant les commerces avoisinants**
- *l'existence de stationnements en nombre(1000) dans un rayon de quelques centaines de mètres,**
- *la création envisagée de stationnement supplémentaires le long de la prison,**
- * la prise en compte du Plan de Mobilité du Pays Basque notamment concernant les règles de stationnement**

Et qu'en conclusion sur le bilan de l'enquête, considère :

L'emprise de la rue du Foirail dont le déclassement anticipé est envisagé pour une cession à HSA permettra aux locataires du dit bailleur social de bénéficier de stationnements privés et d'un environnement requalifié. En effet le projet de travaux prévus par le bailleur social HSA en requalifiant les espaces verts existants et en en créant de nouveaux améliore l'environnement des logements et du quartier tout en permettant aux habitants de stationner plus sereinement.

Le bémol à ce côté positif est certainement le peu de stationnements non privés conservés :

En effet le peu de stationnements libres conservés (4 coté bvd Jaurès) qui a fait l'objet de l'essentiel des observations recueillies peut poser questions dans la mesure où le besoin du bailleur social est annoncé à 58 places et que ce dernier en crée 79 mais toutes en espace privé barrière.

Il faut aussi noter les inquiétudes de certains concernant la privatisation du lieu synonyme pour eux de moins de surveillance policière et donc d'un libre cours laisser à des trafics déjà présents sur le site de la rue du Foirail selon leurs dires.

D'un autre côté le projet est en cohérence avec le Plan de Mobilité du Pays Basque qui ambitionne d'utiliser le levier du stationnement pour inciter à réduire le taux de motorisation des ménages. « Ainsi, en cohérence avec le plan des mobilités, les secteurs d'habitat les mieux desservis par les transports en commun devraient pouvoir faire l'objet d'une minoration des règles de stationnement, en lieu et place d'une augmentation ».

En conséquence de ce qui précède,

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet de déclasséement anticipé du domaine public des parcelles :

BH 400(p),BH 464 ,BH 467 (p) ,BH 506 (p) objet de l'enquête publique décidée par arrêté de Mr le Maire de Bayonne en date du 19 mars 2024.

Le conseil municipal pourrait cependant étudier la possibilité de conserver une dizaine de places au total côté Bvd Jaurès quitte à créer une zone bleue aux deux extrémités qui permettrait une meilleure rotation des occupations et dont la gestion obligerait en plus à un contrôle de la police municipale ce qui répondrait en même temps aux inquiétudes de certains riverains quant aux « petits trafics » ou autres utilisations du domaine public non autorisées.

Ceci clos les conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Fait à Biarritz le 30 avril 2024

Le commissaire enquêteur

MICHELLE BONNET MEUNIER

